




PPR approuvé le :

Zonage réglementaire

Maitres d'oeuvre :



Date : Août 2014



Périmètre d'exposition aux risques qui englobe les zonages suivants :

Cartographie réglementaire

- Zonage rouge foncé (R)
Zone très fortement exposée aux risques
- Zonage rouge clair (r)
Zone fortement exposée aux risques
- Zonage bleu foncé (B)
Zone moyennement exposée aux risques
- Zonage bleu clair (b)
Zone faiblement exposée aux risques

Cartographie informative

- Zone grisée
- limites parcellaires
- limites communales

Infrastructures de transport :

- Routes départementales
- Voiries autres
- Chemins
- Voie ferrée

N

0 50 100 150
Mètres
Echelle : 1/2 500

Source : DREAL
Copyright : BD PARCELLAIRE © IGN-Paris 2010
Réf : sig_risques/risques_technologiques/
APERAM ISBERGUES \WOR\
A0_ZonageReglementaire_APERAM_ISBERGUES_2013-12-21
-cartouche.wor